



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 43173

Texte de la question

M. Marcel Roques appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'inquiétude des artisans du bâtiment face au recul sans précédent des commandes privées, notamment dans l'amélioration de l'habitat. Il a pour conséquence une fragilisation des entreprises et des emplois, preserves jusqu'à présent. Afin d'enrayer cette crise, les professionnels préconisent un abaissement temporaire du taux de la TVA sur les travaux d'amélioration de l'habitat ou l'application d'un crédit d'impôt équivalent. De plus, ils réclament un allègement des formalités administratives qui pèsent sur leurs entreprises. Aussi, il lui demande quelle est sa position à ce sujet et s'il envisage de proposer la mise en œuvre de ce type de mesures.

Texte de la réponse

Les engagements communautaires de la France tels qu'ils sont précisés par la directive 92-77 et son annexe du Conseil des communautés européennes permettent de soumettre au taux réduit de la TVA la livraison, la construction, la rénovation et la transformation de logements dans le seul cadre de la politique sociale. De plus, l'extension du bénéfice du taux réduit à l'ensemble du secteur du logement ne manquerait pas, en raison du poids de ce dernier dans l'économie, d'avoir d'importantes repercussions sur le niveau des recettes fiscales de l'Etat. Le projet de loi de finances pour 1997 comporte une disposition d'incitation fiscale à la réalisation de travaux pour les propriétaires occupants, simplifiant et élargissant les mécanismes actuels : les ménages entreprenant des travaux d'amélioration pourront déduire de leurs impôts, en une ou plusieurs fois, 20 % du montant de ces travaux dans la limite de 40 000 francs pour un couple. Cette mesure contribuera à la lutte contre le travail clandestin.

Données clés

Auteur : [M. Roques Marcel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43173

Rubrique : Bâtiment et travaux publics

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5023

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6332